

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 493/2024

OBJET : Guide des porteurs de projet**Membres :** 24**Présents votant :** 10**Pouvoirs :** 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Juin

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 Juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du canton de LODEVE (en visioconférence)
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Claude REVEL, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de MEZE
- Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton du CRES
- Monsieur Philippe VIDAL, Conseiller départemental du canton de CAZOULS LES BEZIERS
- Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Jean-Luc REQUI, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,,

Rappel de l'axe A - Fréquentation, fiche action 3 « Garantir l'identité du Grand site en cadrant les usages »

Madame la Présidente informe des modifications apportées au guide des porteurs de projet, document unique faisant référence pour toutes les demandes d'organisation de manifestation, tournage ou installation économique temporaire sur le domaine départemental du Salagou.

Ce guide sert également pour l'ensemble du Grand Site, notamment les communes, comme un repère et un modèle pour l'instruction des demandes (espaces publics).

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Le Grand Site a coordonné l'élaboration du 1er règlement du Domaine Départemental du voté en 2017. Annoncé dans ce règlement, le guide a été élaboré dès 2018 en concertation avec les partenaires et les collectivités membres ;

L'instruction des demandes est effectuée par le Grand site dans le cadre de la commission des porteurs de projets, qui se réunit au moins une fois par an en fin d'année pour analyser l'ensemble des demandes d'organisation de manifestations et d'installations économiques pour l'année suivante.

Affichée le :

La nouvelle version du guide tient compte de la remise à niveau des procédures, de l'expérience et des remontées effectuées par les porteurs de projet qui souhaitent davantage de précisions sur leurs obligations. Le guide précise désormais les conditions et les interlocuteurs à solliciter pour obtenir toutes les autorisations nécessaires.

Il est assorti de

- recommandations sur les sentiers autorisables, de précisions
- explications concernant l'étude des incidences Natura 2000
- en lien avec l'association Une agriculture au cœur du Grand site, des coordonnées des agriculteurs du Grand site afin d'inciter les porteurs à solliciter les circuits courts et les producteurs locaux pour leurs prestations.

Il tient compte de toutes les innovations mises en place au fil des années pour accompagner les porteurs dans leurs démarches et validées annuellement par la commission « porteurs ».

Il vous est présenté en annexe 2.

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,**VALIDE**

- cette nouvelle version du guide des porteurs,

AUTORISE

- sa diffusion à l'ensemble des partenaires

**Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,**

La Présidente


Marie PASSIEUX
